

Communiqué de presse

## **Barrière annonce la signature d'un accord collectif pour la mise en place de Contrats à Durée Indéterminée intermittents au sein de ses établissements**



**Paris, le 15 mars 2023. Barrière annonce avoir signé avec les partenaires sociaux CFTD, CFTC et CFE-CGC un accord collectif majoritaire permettant à certaines fonctions du Groupe de recourir au CDI intermittent.**

Cet accord, d'une durée de deux ans, a pour objectif de mieux répondre aux besoins et aux attentes des collaborateurs dans les métiers du tourisme sujets à une forte saisonnalité. En effet, le CDI intermittent est un contrat de travail spécifique pour un emploi répondant à des besoins permanents mais qui comporte des périodes travaillées et non travaillées.

Cet accord offre aux collaborateurs une plus grande souplesse dans l'organisation de leur travail tout en conservant un montant de salaire brut moyen mensuel correspondant à la durée annuelle du travail fixée par le contrat de travail. Le CDI intermittent bénéficie d'un statut juridique et de garanties sociales (comme, par exemple, le bénéfice d'un 13ème mois, la garantie frais de santé et la prévoyance...) qui sécurisent tout particulièrement la situation de collaborateurs bénéficiant de contrats dits précaires.

Un collaborateur ou une collaboratrice pourra alterner des missions dans les différents établissements du groupe Barrière (majoritairement dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration), mais également travailler pour d'autres entreprises hors Groupe, tout en conservant son ancienneté, ou encore sa mutuelle et sa prévoyance, et en étant assuré de retrouver son poste d'une année sur l'autre.



## Communiqué de presse

Pour le groupe Barrière, cet accord va permettre de mieux faire face aux variations d'activité du secteur du tourisme et des loisirs, de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées ces derniers mois par les professionnels de l'hôtellerie et la restauration, et de fidéliser les collaborateurs y ayant recours.

**André Decoutère, Directeur des Ressources Humaines du groupe Barrière** précise :

*« Pour Barrière et les organisations représentatives signataires, cet accord est une réponse forte et attractive pour faire face aux défis de notre profession. Il concilie les attentes et les besoins légitimes de nos collaborateurs et la nécessité pour nos établissements de pouvoir s'appuyer sur des équipes motivées, compétentes et pérennes. Cet accord est un tournant important dans l'adaptation indispensable des conditions de travail de nos collaborateurs et collaboratrices dans nos métiers réputés comme exigeants. Nos équipes sont les garants de notre succès et l'excellence de nos services aux clients constitue plus que jamais un gage de croissance et de succès. »*

En tant qu'employeur responsable, Barrière s'engage pour garantir et assurer l'épanouissement de ses 6 500 collaborateurs et collaboratrices. Cet engagement se concrétise notamment par des conditions de travail optimales, le développement et l'écoute des talents, un management responsable et une diversité pleinement intégrée. Quel que soit le métier, quelle que soit l'ancienneté, chacun participe à la réussite du Groupe et peut en devenir l'ambassadeur.

### A propos de Barrière

Barrière est une Marque sous laquelle sont commercialisés les hôtels, casinos et restaurants de deux groupes distincts : Groupe Lucien Barrière (GLB) et Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC). Fondé en 1912 par François André et développé successivement par Lucien Barrière, Diane Barrière et Dominique Desseigne, Barrière a célébré en 2022 ses 110 ans. Depuis ses débuts, le Groupe a développé des offres sans équivalent dans le domaine des loisirs haut de gamme, fondées sur le souci de l'excellence opérationnelle, de la qualité de service, et de l'art de vivre à la française. Elle regroupe aujourd'hui 32 Casinos, 1 Club de Jeux, 19 Hôtels (pour la majorité des 5 étoiles et un Palace à Courchevel ) et plus de 150 restaurants et bars, dont le célèbre Fouquet's à Paris (décliné dans 11 autres destinations, dont Dubaï depuis février 2023) et propose près de 3 500 spectacles et animations par an. Le chiffre d'affaires des deux Groupes s'élève à 1,29 milliard d'euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Ils comptent près de 6 500 collaborateurs.

Barrière bénéficie également d'une forte notoriété dans les métiers de la restauration avec près de 2,5 millions de repas servis, dans les loisirs avec 16 spas, 1 Centre de thalassothérapie à La Baule, 1 balnéothérapie à Ribeaupillé, 3

Contact presse :  
Emmanuelle Galizzi – +33 (0)6 30 89 19 07 / [egalizzi@groupebarriere.com](mailto:egalizzi@groupebarriere.com)  
[www.groupebarriere.com](http://www.groupebarriere.com)



**Communiqué de presse**

golfs et 2 tennis club, et se distingue à travers des Resorts implantés dans des stations touristiques de renommée internationale.